



Union
syndicale
Solidaires



Union
syndicale
Solidaires

Au sujet des ComUE (Communauté d'Universités et Établissements)- Position de la section Architecture de Sud Culture Solidaires

La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche promulguée le 22 juillet 2013 a automatiquement transformé les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) en ComUE (Communauté d'Universités et Établissements). Ces établissements disposent d'une année pour opérer leur transformation statutaire.

Nous avons déjà été confronté à cette question pour le rattachement d'un enseignement partagé par l'université avec l'ENSA de Strasbourg et à l'ENSA de Paris la Villette pour la mise en place des Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE) Cette transformation statutaire est ce qui se passe aujourd'hui dans toutes les ENSA. Nous n'avons d'ailleurs que très peu d'échanges ou de retours avec nos représentant-es sur ce sujet.

Ces demandes et partages entre établissements d'Architecture (Art, et une dizaine d'établissements publics dépendants du MCC) étaient auparavant en prévision de regroupements dans des Pres qui aujourd'hui se transforment en ComUE.

Les risques sont bien évidemment les mêmes qu'auparavant mais les ENSA n'avaient pas toutes rejoint les PRES. Aujourd'hui elles sont sommées à marche forcée de rejoindre la ComUE avec laquelle elles avaient pris contact en tant que PRES.

Et le dialogue social bordel

Les organisations syndicales n'ont pas été en tant que telles informées afin de pouvoir participer au débat important qui se préparait à ce sujet (rien au comité technique Ministériel). Bonjour le dialogue social.

Nous avons été informé de la ComUE de rattachement à l'ENSA de Paris La Villette par un militant qui siégeait au CA de l'ENSAPLV.

Ce rattachement a été validé par un vote du CA, et sera proposé au CT par la suite ; ce qui est l'inverse de la procédure règlementaire.

Cela s'est également passé de la même manière à l'ENSA de Grenoble, puis au CT et est également proposé au CT de Clermont-Ferrand.

A aucun moment les organisations syndicales n'ont été considérées comme de véritables interlocuteurs. Ni au CTM, ni au CT des ENSA, encore moins aux CT de proximité des ENSA puisque ces choix ne sont proposés et examinés qu'après la validation par les votes aux CA.

Pour SUD Culture, nous ne sommes pas à priori contre un rapprochement entre les Universités et les école D'architecture MAIS connaissant le regard porté par nos universités envers nos ENSA, il y a fort à parier que cela ne se fasse plus par obligation que par un choix volontaire de leur part.

Les ENSA dans ces ComUE auront elles une voix qui sera entendue en l'occurrence Une École = Une voix ?

Cela ne semble pas être la solution préconisée: les plus gros ont plus de voix que les petits ...

Une école d'Architecture c'est environ entre 550 étudiant-es + Administratifs et Enseignant-es pour la plus petite et 2300 étudiant-es + Administratifs et

Enseignant-es pour la plus grosse.

L'ensemble de toutes les ENSA représente environ 19 000 étudiant-es soit une Université moyenne.

Pour une Université c'est pour la plus petite à minima 10 000 étudiantes et la plus grosse + de 25 000.

Cela ressemble fort au rapport de force entre David et Goliath.

Les regroupements entre établissements, connaissant l'état actuel des Universités se font bien évidemment selon des rapports de financement et de budget. Les moyens des Universités sont loin d'être au beau fixe et pourtant nos ENSA seraient très contentes d'avoir les mêmes budgets

Plus petite Université Environ 10 000 euros par étudiant-e

Plus grande Université Environ 15 000 euros par étudiant-e

Pour nos ENSA la moyenne nationale est de 7 500 euros par étudiant-e.

Franchement, peut on croire que nos ENSA seront traitées de la même manière que la plus petite Université (voire pire si la ComUE est faite avec de grosses Universités)

La Recherche dans les ENSA

Ce rapprochement ComUE traite également de la Recherche dans les établissements.

Pour ce qui est de nos ENSA; Nous n'avons toujours pas de statut d'enseignant-e chercheur.

Dans certain-es ENSA, Il existe des « décharges d'enseignement » pour les chercheurs. Ces décharges sont dans certains établissements votées par les CA des ENSA mais le nombre d'heures de décharge d'enseignement varie d'une école à l'autre.

Dans certains cas, des demi postes de professeurs associé-es sont détournées (la notion de détournement est assumée par SUD Culture) afin d'en faire bénéficier des enseignant-es chercheurs qui n'ont pas de statut de titulaire. Ces détournements se font bien évidemment au détriment de l'enseignement dans nos ENSA.

Que va-t-il se passer au niveau administratif avec les universités de rattachement?

- Acceptation de ces « décharges d'enseignement » sans statut d'enseignant-e chercheur ?
- Acceptation de ces « décharges d'enseignement » sur des postes de profs associé-es ?
- Qu'en sera-il de nos doctorant-es ?
Actuellement, nous avons très peu de postes rémunérés pour eux et de plus, ils n'ont même pas encore les mêmes rémunérations que celles données par les Universités (Bien moins évidemment)

Et nos emplois ?

Quand aux emplois, il y a véritablement de quoi s'inquiéter à la fois pour nos administratifs et pour certaines disciplines d'enseignement dans nos écoles.

Pour ce qui est de nos administratifs, un rapport de 2010 précisait dans le cadre de la RGPP le besoin de mutualiser et de rationaliser l'ensemble des missions du MCC.

Ce travail devait se faire entre autres en partie sur:

Les fonctions Support.

1. Informatique

Politique en matière de systèmes d'information et de communication:

- faciliter le décloisonnement des systèmes d'information de l'Etat par la mise en place d'un pilotage interministériel renforcé. Mettre en place une gouvernance partagée, de conduire des projets interministériels.
2. Les écoles : rationalisation du réseau des écoles du ministère et les possibilités de mutualisation des fonctions (par exemple entre écoles parisiennes)
 3. Rationalisation et la mutualisation des fonctions support, notamment l'externalisation des activités de surveillance et de magasinage sur certains sites.
 4. création d'un centre de services partagés mutualisant certaines fonctions support (logistique, achats, etc.) au profit de directions d'administration centrale mais également des services déconcentrés et des opérateurs du ministère.
 5. Établir la transparence sur les effectifs fonction-support
 6. Mise en place de l'Office national de paie (ONP) Etc ...

Conséquences de la RGPP

En 2013 à la demande de la Ministre, l'IGAC rédigeait un rapport sur les effets de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques au ministère de la Culture et de la Communication.

Certaines conclusions soulignent:

- l'impact négatif du processus qui a conduit un peu partout à créer ou développer de structures spécifiques pour mettre en œuvre la « transversalité » recherchée en termes de contenus aussi bien que de « fonctions support ».
- Au lieu de mutualiser les compétences existant dans un service au profit d'un ensemble plus large, ce mode d'organisation, mis en œuvre de manière assez systématique, aboutit le plus souvent à des doublons administratifs et à un affaiblissement des capacités d'expertise.
- Dans tous les cas, on constate qu'on n'est en fait pas allé au bout d'une logique de regroupement jugée inacceptable et à certains égards inefficace par les directions ou services métiers, sans pour autant clarifier les nouvelles procédures.

Et maintenant avec la MAP - Modernisation de l'action publique

Aujourd'hui, peut on croire que les envies de mutualisation et de regroupement seront oubliées. Si ce n'est pas par le MCC, cela se fera par l'Université. Le résultat serait le transfert de certaines fonctions support au profit de l'Université et donc des pertes d'emplois.

Pour les Enseignant-es, la démarche sera la même.

A Part le cœur de l'enseignement de nos ENSA; L'Architecture, peut on être sur qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois (pardon de non-reconductions de contrats) avec ce rapprochement voir ce rattachement ?

- Profils touchés, ceux qui sont déjà à l'Université de rattachement (Oui, nous parlons bien de rattachement) (Histoire, informatique, langues, sociologie, philosophie, développement durable, audiovisuel, arts plastiques, techniques ...

Bien évidemment cela ne posera pas de problèmes pour les enseignant-es titulaires qui resteront en place, mais pensez vous que leurs postes seront remis au concours; A votre avis ?

Nous ne parlons même pas des contractuel-les qui eux ont tout à perdre, déjà

que les ENSA n'hésitent plus même en CDI à réduire leurs heures (pour certain-es Plus de la moitié des heures contenues dans leur contrat. Et OUI c'est possible)

Conclusion

La section Architecture de Sud Culture Solidaires n'est pas opposé par principe aux ComUE MAIS ...

- Il est indispensable de rétablir le dialogue social pour la suite de ces rapprochements (ou rattachements à préciser) et surtout de procéder aux examens des propositions dans le cadre légal que sont les comités techniques dont les membres représentant-es les organisations syndicales sont élu-es.
- Il faut que la voix des ENSA aient le même poids dans les décisions (votes) que d'autres établissements de la ComUE:
Une ENSA = Une voix , Une Université = Une voix.
- Pour ce qui est de l'ancienne volonté du MCC dans la RGPP et, on ne le sait pas encore dans sa nouvelle politique de « Modernisation de l'action Ministérielle » MAP. Nous demandons:
- Qu'aucune mutualisation ni rationalisation ne puisse aboutir à la disparition d'un seul emploi dans nos ENSA
- Que les postes administratifs soient sanctuarisés (Titulaires ou contractuel-es)
- Que les postes d'enseignant-es contractuel-les soient également sanctuarisés.
- Qu'il soit mis fin à la baisse inique des heures d'enseignement des contractuel-les dans nos ENSA
- Que la recherche dans nos ENSA soit considéré au même titre que dans les Universités et que nos doctorant-es reconnu-es par les directeurs de nos ENSA aient le même traitement financier que celles et ceux des Universités.
- Que les ENS d'Architecture soient véritablement reconnues comme établissement « d'enseignement supérieur » ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui (nous avons toujours les "conférant grade" en lieu et place du "Grade" malgré la loi dite Fioraso 2013-660 du 22 juillet 2013 qui précise en son article 35:
« Les écoles d'architecture sont accréditées, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'architecture, pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, à délivrer, dans leurs domaines de compétences, seules ou conjointement avec des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, des diplômes nationaux de premier, deuxième ou troisième cycle. »

Et on ne parle même pas des moyens certes faibles des Universités mais qui pour nos ENSA généreraient un espoir en l'avenir de nos métiers et de nos professions.

ComUE, Enseignement supérieur, Budgets, Emplois, Rémunérations, Statuts, Titularisations, Déprécarisations, Sanctuarisations, Licence, Master dans les ENS d'Architecture ? Un gros chantier nous attend. Nous serons à vos cotés.

Section Architecture de Sud Culture Solidaires

Février 2015